

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article1811>



IUFM : semaine d'action FSU (SNES, SNEP, SNUEP, SNESup, SNASUB)

Le cahier des charges pour la formation des maîtres redéfinit le métier d'enseignant, ignore les CPE et les stagiaires en situation



Date de mise en ligne : dimanche 10 décembre 2006

- Technique - Archives - Archivage IUFM - Réforme des IUFM -

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

<!DOCTYPE HTML PUBLIC "-//W3C//DTD HTML 4.0 Transitional//EN">

<o:p>



</o:p>



Semaine d'actions et de débats pour la formation des maîtres :<o:p></o:p>

du 11 au 15 décembre, dans tous les IUFM, dans toutes les universités, débattons de l'avenir des IUFM.<o:p></o:p>

<o:p> </o:p>

<o:p> </o:p>

<o:p> </o:p>

Le ministre de l'éducation nationale, Gilles de Robien, a dévoilé son cahier des charges des formations le lundi 27 novembre. Ce dossier est travaillé depuis un an par le ministère, d'abord par l'intermédiaire d'une commission menée par l'IGEN Pietryck puis par le Haut Conseil de l'Education. Aucun dialogue n'a pu se nouer avec ces deux groupes « d'experts », et tout s'est fait dans le plus grand secret.<o:p></o:p>

<o:p> </o:p>

<o:p> </o:p>

Le cahier des charges pour la formation des maîtres redéfinit le métier d'enseignant, ignore les CPE et les stagiaires en situation.<o:p></o:p>

<o:p> </o:p>

<o:p> </o:p>

Pour les enseignants, le ministère trace une formation vidée de son contenu, juxtaposant stages et études de cas, pensant la formation de l'enseignant de la licence à la deuxième année de titularisation sans cohérence :<o:p></o:p>

<o:p> </o:p>

- jusqu'aux concours le professeur stagiaire doit acquérir une « culture disciplinaire élargie » mais la formation scientifique est remise en cause par l'insistant rappel au socle commun et à la bivalence ;
- le projet d'arrêté ne fait pas état, explicitement, de l'existence de la première année d'IUFM. La période de préparation aux concours pourrait être raccourcie par un changement de calendrier ;
- la formation professionnelle se limite à une juxtaposition de temps de stages et d'études de cas ;
- il n'est fait aucun lien entre la formation professionnelle et la discipline d'enseignement ; par exemple, la didactique disparaît. Dans cette logique, le stage en responsabilité est augmenté de deux heures par semaine, diminuant d'autant le temps de travail personnel des stagiaires ;
- les professeurs stagiaires seront évalués à partir d'un livret de compétences, compléter pour sa plus grande partie sur le lieu du stage, et la titularisation se fera après un entretien avec le jury. L'examen de qualification professionnelle devient ainsi un entretien d'embauche.

Pour les CPE, c'est simple... rien n'est dit... Doit-on considérer que leur formation ne se fera plus avec celle des enseignants ? Mais alors où et avec qui seront formés ces personnels de **l'équipe éducative** ?

On aboutit à une formation qui n'aura jamais été moins universitaire depuis la création des IUFM. C'est paradoxal avec l'intégration des IUFM aux universités qui aurait dû permettre un développement de la recherche en éducation.

Le projet prévoit également de maintenir les stagiaires affectés pendant trois ans sur la même académie. Or, depuis dix ans, 70% des néo-titulaires sont affectés sur neuf académies. Nommer les lauréats de concours sur ces académies reviendrait à dégrader considérablement les débuts de carrière ; soit par une mobilité forcée au bout de trois ans, qui ne permet pas une réelle installation professionnelle ; soit par une nomination précoce dans les académies « déficitaires » qui, à terme, bloquera les possibilités de mutation pour tous.



Fédération Syndicale Unitaire

Syndicat **n**ational des **e**nseignements de **S**econd degré